



Fiche d'information

Appliquer les Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées dans ma pratique

En tant qu'infirmière ou infirmier immatriculé (II), vous montrez votre compréhension des normes en grande partie en étant capable de les interpréter et de les appliquer dans votre pratique. Cette fiche d'information se veut un guide sur l'application des normes dans votre domaine d'exercice. Veuillez noter que les suggestions suivantes ne sont pas exhaustives et ne conviennent pas nécessairement dans tous les contextes.

Chaque II doit :

- Agir avec professionnalisme et rendre compte de sa pratique.
- Comprendre les normes et les appliquer à sa pratique, peu importe le milieu, son rôle ou le domaine d'exercice.
- Utiliser les normes de concert avec d'autres ressources pour orienter la pratique infirmière (normes, directives, énoncés, politiques de l'employeur).
- Se conformer au programme de maintien de la compétence de l'AIINB.
- Promouvoir un milieu de travail sécuritaire sur le plan culturel.

L'II en soins directs :

- Prend des mesures quand une politique ou une pratique n'est plus conforme aux données probantes.
- Autoévalue ses connaissances, ses aptitudes et ses habiletés pour fournir des soins sécuritaires et compétents.
- Prépare, met en œuvre et évalue le plan de soins infirmiers initial.
- Veille à ce que les relations avec les clients soient axées sur les résultats et centrées sur leurs besoins.
- Communique avec les membres de l'équipe de façon efficace et respectueuse.
- Veille à ce que l'utilisation des médias sociaux ne viole pas la protection de la vie privée des clients.
- Comprend et respecte le champ d'exercice et l'apport de chaque membre de l'équipe.
- Prend des mesures pour résoudre les problèmes liés à la pratique professionnelle.
- Reconnaît que les facteurs de stress peuvent avoir une incidence sur la capacité de fournir des soins sécuritaires et compétents.

L'II en administration :

- Soutient les II dans la prestation des soins aux clients.
- Établit et maintient la communication pour appuyer la qualité des services infirmiers et la recherche dans ce domaine.
- Prend des décisions administratives au sujet de la prestation des services infirmiers.
- Planifie, met en œuvre et évalue des stratégies en milieu de travail qui portent sur les problèmes et les forces de l'organisation.
- Établit et tient des systèmes de tenue de dossiers pour gérer l'information clinique et autres renseignements pertinents.



- Crée un environnement propice à la collaboration, à la croissance professionnelle et au respect mutuel.
- Participe à la détermination et à la résolution des problèmes liés à la pratique professionnelle, des conflits et des dilemmes éthiques.

L'II en formation :

- A comme principal intérêt la formation des II et des étudiantes et étudiants en sciences infirmières.
- Élabore des cours, des offres à l'interne et des programmes de formation infirmière.
- Intègre des données théoriques et des pratiques exemplaires fondées sur des preuves aux activités de formation.
- Planifie, met en œuvre et évalue des possibilités de formation pour répondre aux besoins d'apprentissage.
- Crée un environnement d'apprentissage professionnel en salle de classe et dans le milieu clinique.

L'II en recherche :

- Fait des recherches pertinentes ou y participe en vue d'appuyer le développement des connaissances des II sur le terrain.
- Planifie, met en œuvre et évalue des travaux de recherche conformément à des méthodes et à des procédés acceptés en recherche.
- Analyse et interprète les constatations de recherche et rédige des rapports et des articles pertinents aux fins de publication.
- Diffuse les implications de la recherche sur la pratique et sur la pertinence des politiques auprès des II et d'autres.
- Favorise et contribue à créer des environnements qui incitent à appliquer les constatations de recherche à la pratique.

L'II en élaboration de politiques

- S'efforce d'intégrer la recherche aux politiques pour favoriser la pratique fondée sur des données probantes dans le système des soins de santé.
- Planifie, met en œuvre et évalue des politiques qui visent les besoins systémiques du système de santé et façonnent les résultats plus larges des politiques publiques.
- Fait connaître et propose des mesures qui encouragent l'innovation et la participation aux changements au sein du système de soins de santé afin d'optimiser les résultats pour les clients.

Pour toute question sur l'application des normes d'exercice à votre pratique, veuillez communiquer avec une infirmière-conseil de l'AIINB au 1-800-442-4417 ou par courriel à aiinb@aiinb.nb.ca

Des éléments de ce document sont adaptés du document *Standards of Practice for Registered Nurses* du College of Registered Nurses of Nova Scotia (2017) et du document *Standards for Nursing Practice* (2018) du College of Registered Nurses of Prince Edward Island.